

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 14 mai 2021

Convocation du : 30/04/2021

Le quatorze mai deux mille vingt et un à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, E DUFOURG, S MOULLEC, A BALSAMELLI, C EBERHARDT, H
MARQUETTE, F ROUCHALEOU, V LAGARDERE

EXCUSEE : **Sophie BONNIN**

SECRETAIRE : Eric DUFOURG

ORDRE DU JOUR :

- Organisation élections
- Travaux FDAEC
- Décision modificative suite à travaux
- Convention agent technique
- Questions diverses

Monsieur le Maire introduit la séance en rappelant que lors de la dernière séance, deux élus ont quitté la salle avant l'ouverture de la séance.

Alors que la majorité était atteinte, il a proposé aux élus présents de reporter la séance pour ne pas léser les absents et ils ont accepté.

Monsieur le Maire considère qu'il s'est engagé auprès des élus comme le prévoit la charte de l' élu et que son pouvoir de maire est aussi de veiller à la cohésion du groupe et de les informer.

Il s'excuse auprès de la secrétaire de mairie qui est restée jusqu'à 18 h 30 pour rien.

Il informe les membres du conseil qu'à l'avenir si cela se reproduit et si le quorum est atteint, la séance sera maintenue.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Redevance domaine public
- Modification statuts Cdc sur la mobilité

⇒ ORGANISATION DES ELECTIONS :

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain.

Les mesures et gestes « barrière » lors des opérations de vote seront suivies.

Pour rappel, pour la tenue du bureau de vote, le conseil scientifique recommande de solliciter en priorité les personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48 heures précédant le scrutin.

Le maire rappelle qu'il peut pour ceux qui le désirent délivrer une attestation de priorité d'accès à la vaccination.

Une formation aura lieu le 15 juin à 18 heures pour la bonne tenue du bureau de vote.

⇒ TRAVAUX FDAEC

Monsieur le Maire présente à nouveau les travaux qui seront pris pour le versement du FDAEC 2021 soit :

- Réfection de la toiture de la mairie

Après étude des devis il s'avère que la réfection de la partie centrale de la toiture de la mairie s'élève à : 14 900 euros HT et est plus économique.

Dans le cas où nous obtiendrions la subvention complémentaire comme l'a annoncé Eric DUFOURG qui était présent lors de la réunion FDAEC, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une pompe à chaleur à l'auberge. 2 devis ont été demandés pour le même matériel :

- Devis LATOUR Julien : 18 056.26 euros HT soit 19 049.35 euros TTC tout compris
- Devis CPSG : 17 468.71 euros soit 20 962.45 euros TTC sans la partie électrique

Il informe qu'une aide de l'ADEME va être demandée en parallèle.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide les travaux pris en compte pour le versement du FDAEC 2021 ainsi que la demande d'aide de l'ADEME. **8 POUR**

⇒ DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE :

La secrétaire de mairie, suite aux travaux prévus, explique qu'il convient de procéder à une décision modificative concernant la section investissement.

En effet, les travaux prévus sont votés en opérations et donc une modification doit être faite pour :

- La réfection de la toiture
- La mise en place de la pompe à chaleur si les travaux ont lieu.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide la modification du budget pour la commune **8 POUR**

⇒ CONVENTION AGENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire explique que comme convenu lors du recrutement de l'agent technique en contrat aidé, il convient de faire une convention avec la mairie d'Uzeste pour la répartition de son temps de travail : 12 heures à Cazalis et 8 heures à Uzeste jusqu'au 31 mars 2023.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide la convention avec la commune d'Uzeste pour l'agent technique **8 POUR**

⇒ REDEVANCE DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire explique que les opérateurs de communication électroniques peuvent, sous certaines conditions, occuper le domaine public routier et non routier pour y déployer et exploiter leurs infrastructures de réseaux.

Cette occupation implique le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Ci-dessous les montants des plafonds 2021 portant sur les infrastructures et réseaux de communications électroniques.

Il est à noter que ces montants tiennent cumulativement compte de :

- La durée de l'occupation
- La valeur locative de l'emplacement occupé
- Les avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire.

	Souterrain	Aérien
Domaine public routier communal	41.29 euros/km	55.05 euros/km
Domaine public non routier communal	1376.33 euros/km	1376.33 euros/km

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2021 suivant le tableau ci-dessus et charge Monsieur le Maire pour sa mise en application. **8 POUR**

⇒ MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC SUR LA MOBILITE :

Monsieur le Maire donne lecture de la modification des statuts de la Cdc concernant la prise de la compétence Mobilité par la Cdc.

Opportunité de la Cdc du Sud Gironde de devenir acteur identifié, légitime et décisionnaire en matière de mobilité. :

- Au niveau du bassin de mobilité local avec le Pôle Territorial du Sud Gironde
- A l'échelle régionale avec le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité
-

Etre AOM (Autorité organisatrice de la mobilité) permet en outre d'être pleinement décisionnaire pour tisser des partenariats dans le champ des mobilités avec Bordeaux Métropole, qui propose de réfléchir à des coopérations interterritoriales.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, SE PRONONCE en faveur de la modification des statuts de la Cdc Sud Gironde. **8 POUR**

QUESTIONS DIVERSES

Organisation 14 juillet :

Dans les ERP (Etablissement recevant du public) de type salles des fêtes, salles de conférence ou de réunion, l'ouverture sera possible dans un premier temps avec 35% de l'effectif maximum autorisé soit pour Cazalis 35 personnes.

Le maire propose de ne pas organiser le 14 juillet cette année suite aux contraintes gouvernementales.

Remplacement moteur cloche Eglise :

Le moteur de volée de la cloche 1 doit être remplacé suite à sa panne. Devis 2 517.60 euros TTC par Bodet Campanaire.

Pour l'instant n'est pas une priorité.

Loyers La grave :

La visite de la maison a été faite. Rien à signaler sauf un problème d'évacuation.
L'agent technique sera missionné pour la vérification.

Réunion gironde Haut Mega

La réunion a eu lieu le 5 mai dernier. Aujourd'hui Cazalis est à 0 sur le déploiement de la fibre (pas avant 2025) alors que le planning original prévoyait des connections à la fibre au premier trimestre 2021.

Monsieur le Maire a donc demandé que la commune bénéficie du déploiement partagé comme le répète assez souvent le Président du Conseil Départemental « pas de Gironde à deux vitesses ! ».

Réunion PLUI

Suite à la réunion, les rencontres de territoire de proximité pour la présentation du PLUI ont été repoussées.

Modification puissance EDF Collectivités

Les installations d'Eclairage Public bénéficiaient d'un tarif réglementé (tarif bleu) jusqu'à présent. Des contrôles ont été effectués par Edf et il s'avère que les puissances ont été sous-estimées.

La commune passe donc de 1 kVA à 2.4 KVA (déterminée par Enedis).

Site internet

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition pour le site WEB de la commune « Communes en réseau » à laquelle la commune de Lucmau adhère déjà.

Devis : 270.78 euros TTC par an.

Sabrina MOULLEC a travaillé sur le site et il ne manque plus que quelques informations.

Angela BALSAMELLI propose l'aide d'un jeune de 17 ans bénévolement si besoin.

Francis ROUCHALEOU informe que la porte est ouverte à la réserve d'eau de Souis et que la bâche est percée apparemment.

Monsieur le Maire se charge du problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30 heures.